

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Étaient présents : MM. VUAILLAT Bernard, DELORME Philippe, BARRAS Pierre, LECHARTIER Marc-Antoine, MATHIEU Etienne, Mmes MATHIEU Christine, GALOT Cécile.

Excusés : Mme JULLIARD Hélène, MONNET Richard (pouvoir à M. LECHARTIER Marc-Antoine), DOUSSET Matthieu

Secrétaire de séance : M. LECHARTIER Marc-Antoine

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre de démission de M. Jean-joseph MICHARD

1°) **Approbation du PV de la réunion du 12/12/2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) **Délibération diverses** :

- Renouvellement du contrat d'engagement de Mme ESTIRACH Sophie sur son emploi à l'Agence Postale Communale pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions.
- Renouvellement du contrat d'engagement de M. CURIEN Cédric pour une durée de 1 an dans les mêmes conditions.

3°) **Aliénation portion chemin rural Rosset** :

Par délibération en date du 23 mai 2016, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'une portion annexe du chemin rural dit du Grand Chat situé au hameau de Rosset en vue de sa cession à M. et Mme BARSOT Jean-Luc ;

L'enquête publique s'est déroulée du 05/09/2016 au 22/09/2016. Vu l'avis favorable de M. ALLAMANNO Didier commissaire enquêteur, le conseil municipal décide de désaffecter une partie d'une portion annexe du chemin rural dit du Grand Chat, et de vendre ladite portion à M. et Mme BARSOT Jean-Luc, le prix de vente est fixé à 2 365.00 €

Préparation de l'acte administratif voté à l'unanimité

4°) **Vente parcelles forestières**:

- La famille Coutier Jean-François accepte de vendre à la commune les parcelles 753/754/756 – section E mais sous conditions de vente de la totalité de leurs parcelles dans le même périmètre soit les 3 parcelles 621/728/730 en sus.

- 753/754/756 : ONF estime à 5 400€
- La totalité : 10 900€

La commune fait une proposition à 10 000€ pour l'ensemble des parcelles.

- Achat parcelles AB 18, I 893 et I 908 à Madame PROST et Monsieur HAIK-PROST

Le service des domaines a évalué les parcelles à 0,20€/m² (1735€), les propriétaires demande une revalorisation, la commune propose 3470€ pour les 3 parcelles.

5°) **Questions diverses** :

- Une subvention de la Région de 20 000€ a été accordée à la commune pour la nouvelle mairie.
- Information sur le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPG

- Information de la CCPG concernant les faux démarcheurs pour la rénovation énergétique
- CCPG : Information de l'analyse croisée portant modification des compétences de la Communauté de communes du Pays de Gex et de la délibération du Conseil communautaire initiant cette réforme statutaire.
- Bâtiment accueil camping : un devis de l'entreprise MERMILLON pour 43 764 € est à l'étude. Possible subvention du Parc, Monsieur le Maire s'occupe de faire la demande.
- Réunion du 26/01/17 à la Gendarmerie : Bilan de l'année de la BTA de Chézery-Forens en la présence du sous-préfet
- Divagation des animaux: rappel à la loi à Mr Deville Eric. Réponse de Mr Deville notifiant les actions prises concernant son chien. Pas de solution pour le chat. Proposition de faire appel à la fourrière.
- Réclamation concernant la hausse des prix des forfaits de Menthières.

Tour de table

- PH Delorme au nom de H. Julliard : association Vrac – décision d'adhésion après compte rendu de la visite du 30 Janvier.
- E. Mathieu nous donne le prévisionnel approvisionnement de la chaufferie bois de 2017 à 2022.
- E. Mathieu revient sur la création de la piste pour les parcelles du Pralet pour 5 000€. Après présentation de nouveaux documents, la création est validée.
- Réduction du loyer du camping suite aux différents désagréments rencontrés : Proposition de 150€ de réduction sur les charges mensuelles (450€) sur un trimestre.

Séance levée à 20h15

Le Maire,
Bernard VUAILLAT

Le secrétaire de séance,
Marc-Antoine LECHARTIER

